

SÉANCE DU 2 JUILLET 2020

20-07-153

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 26 juin 2020

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

PERSONNEL

VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES (COS) - ANNÉE 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville de Libourne apporte chaque année un appui financier aux associations qui œuvrent en faveur des œuvres sociales du personnel,

Considérant qu'en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 qui cerne les conditions d'octroi de subventions aux associations, une convention d'objectifs et de subventionnement doit être signée par la collectivité de l'organisme bénéficiaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2019 attribuant une avance de subvention 2020 au Comité des Oeuvres Sociales du personnel communal de la Ville de Libourne pour un montant de 50 000€,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200702-D_20_07_153-DE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectif et de subventionnement afférente et ses avenants éventuels et à procéder à l'attribution et au versement de la subvention 2020 à l'association selon le tableau ci-dessous :

Comité des Oeuvres Sociales du personnel communal de la Ville de Libourne (subvention et mise à disposition de l'agent dédié au secrétariat de l'association)	117 870 €
---	-----------

Imputation budgétaire : chapitre 920.025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

10 juillet 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne